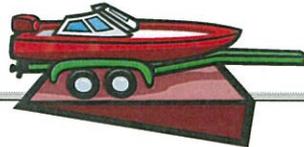




# SAVIEZ-VOUS QUE...

(À inclure à votre pochette)

Volume 6, numéro 1, Mai 2009



## LA NAVIGATION DE PLAISANCE MOTORISÉE : SES IMPACTS

**Saviez-vous que...** 25-33% du mélange huile-carburant d'un moteur 2 temps (ancien et qui équipe 87% des petites embarcations) est rejeté à l'eau et dans les airs sans avoir été complètement brûlé.

**Saviez-vous que...** les embarcations qui ont un moteur 2 temps sont suivies par un nuage de gaz bleuté qui empeste ceux qui y sont exposés.

### Pour protéger la qualité de l'eau et la qualité de vie sur l'eau :

- privilégiez un moteur à 4 temps ou à 2 temps récent;
- effectuez un entretien régulier du moteur;
- remplissez le réservoir loin de l'eau

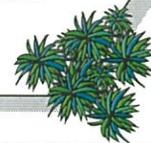


**Saviez-vous que...** votre façon de conduire votre embarcation a un effet sur l'environnement

**Saviez-vous que...** le brassage de l'eau et les vagues que provoquent les bateaux à moteurs sont des facteurs de dégradation des rives par le phénomène de l'érosion et accroissent la turbidité de l'eau et la croissance de la flore.

### Pour protéger l'environnement et la qualité des rives :

- évitez de causer de la turbulence à proximité du rivage;
- limitez votre vitesse dans les premiers 100 mètres des rives;
- restez en eau plus profonde.





## SAVIEZ-VOUS QUE...



**Saviez-vous que.....**la faune aquatique a différents sites qui constituent son habitat : son abri (afin de se reposer et pour éviter les prédateurs), son aire d'alimentation (où trouver sa nourriture), son aire de reproduction (nidation-frayère).



**Saviez-vous que.....**l'embarcation motorisée qui cause de la turbulence à proximité du rivage (brassage excessif au fond) peut détruire les habitats aquatiques et fauniques ; de plus, de fines particules peuvent se déposer sur les frayères et tuer les œufs ou encore rendre les frayères impropres à la reproduction.

### **Pour protéger les frayères et les zones de nidation :**

- On devrait s'abstenir de circuler avec une embarcation motorisée, surtout au début de l'été, dans des zones particulièrement fragiles de notre écosystème aquatique (marais, frayères, etc).



**Saviez-vous que...**l'usage irresponsable des embarcations à moteur, dont la vitesse élevée augmente le bruit et les risques d'accidents pour les baigneurs et les embarcations non-motorisées.

### **Pour assurer la sécurité des baigneurs et des embarcations non-motorisées :**

- par une vitesse modérée, ayons une conduite plus respectueuse et sécuritaire pour les embarcations non-motorisées;
- réduisons notre vitesse dans la zone des premiers 50-100 mètres de la rive en égard aux baigneurs;
- effectuons notre départ perpendiculairement à la rive, comme facteur de prudence.



**SAVIEZ-VOUS QUE ....**votre association représente près de 300 citoyens du village et autour du lac.

« Plus nous serons nombreux, plus nous veillerons à la qualité de l'eau et la protection de l'environnement »

**L'abonnement 2009-2010 est de \$20.00....alors DEVEZ MEMBRE!**

Association des Résidents  
pour la Protection du Lac aux Sables

